12122-FT.pdf

FICHE TECHNIQUE

Sel pour adoucisseur d'eau

PASTILLE RESIMAX CLASSIC

Chlorure de sodium
No. CAS : 7647-14-5
No. EINECS : 231-598-3

Produit conforme à la norme EN 973 Qualité A
et à la norme EN 14805 type 1

Les pastilles de sel RESIMAX CLASSIC pour adoucisseurs d'eau sont composées d'un sel de très haute pureté et exempt de tout élément nuisible ou incrustant pour les résines échangeuses d'ions.

Analyses chimiques (%)

Chlorure de sodium (sur sel sec)	≥ 99,9	Origine :	Sel raffiné
Autres sels	≤ 0,05	Forme :	Coussinet
Insolubles à l'eau	≤ 0,05	Densité :	2,1 environ
Teneur en eau (perte de masse à 110°C)	≤ 0,06	Solubilité à 20°C :	358 g/kg d'eau
Traitement	Néant	Granulométrie :	Fines < 5 mm ; max. 4%

Proprietés physiques

Textes réglementaires et Normes de référence

- Certification : Marque NF 406 - Appareils de traitement d'eau.
- Norme EN 973 Qualité A : Chlorure de sodium utilisé pour la régénération des résines échangeuses d'ions – Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine.
- Norme EN 14805 (sel sec type 1) : Chlorure de sodium pour la génération élécrochimique de chlore utilisant des technologies non membranaires – Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine.
- Qualité Alimentaire : le sel utilisé répond à la norme STAN 150-1985 du Codex Alimentarius.
- Les pastilles de sel Resimax Classic, exclusivement composées de sel, ne sont pas concernées par le Réglement REACH entré en vigueur le 1er Juin 2008.

Paramètres chimiques de la marque NF 406 (mg/kg)

Arsenic	≤ 0,5	Plomb	≤ 2
Cadmium	≤ 0,5	Antimoine	≤ 2,6
Chrome	≤ 13	Sélénium	≤ 2,6
Mercure	≤ 0,1	Cuivre	≤ 2
Nickel	≤ 13	Sulfates	≤ 1500

Adelya, Terre d'Hygiène

Domaines d'utilisation

- Adoucissement de l'eau destinée à la consommation humaine et de l'eau à usage agricole ou industriel.
- Dénitratation de l'eau destinée à la consommation humaine et de l'eau à usage agricole ou industriel.
- Génération électrochimique de chlore dans l'eau destinée à la consommation humaine utilisant des techniques non membranaires.
- Déferrisation de l'eau destinée à la consommation humaine et de l'eau à usage agricole ou industriel.

Cie des Salins du Midi et des Salines de l'Est
S.A.S au capital de 68 040 000 Euros - 412.431.744 R.C.S. NANTERRE
Clichy Pouchet – Bâtiment A 92-98 boulevard Victor Hugo
92115 Clichy

Nos publications et notices ont pour but de vous conseiller au mieux. Les indcations concernant les applications possibles de nos prodtuits ne peuvent en aucune façon engager notre responsabilité, particulièrement en cas d'atteinte aux droits appartenant à des tiers.

Date de la version : 27.01.2016

12122-FT.pdf

12122-FT.pdf

Fabrication

Les pastilles RESIMAX CLASSIC sont obtenues par compression entre deux cylindres alvéolés de sel raffiné non traité répondant aux critères de pureté du Codex Alimentarius.
La forme de ces pastilles à faces bombées favorise une bonne dissolution et évite la formation de voûtes dans le bac à sel d' adoucisseur.

Conditionnement et Stockage

Les produits sont conditionnés dans des sacs polyéthylène thermosoudés. Le houssage des palettes est effectué à l'aide de polyéthylène basse densité. Les produits doivent être stockés dans un local sec et à l'abri du soleil ainsi que dans des conditions d'hygiène excluant tout risque de contamination.

Présentation	Dimensions (mm)			Poids (kg)		Nombre d'unité par palette	Nombre de couches par palette	Nombre de sacs par couche
	L	l	h	Net	Brut			
Sac 25 kg PE (palette houssée)	1200	820	1090	1000	1035	40	8	5
Sac 15 kg PE (palette houssée)	1200	850	1180	1215	1246	81	9	9

Lieu de production

Saline de Varangéville (54) – France

Adelya, Terre d'Hygiène

Cie des Salins du Midi et des Salines de l'Est
S.A.S au capital de 68 040 000 Euros - 412.431.744 R.C.S. NANTERRE
Clichy Pouchet – Bâtiment A 92-98 boulevard Victor Hugo
92115 Clichy

Nos publications et notices ont pour but de vous conseiller au mieux. Les indcations concernant les applications possibles de nos prodtuits ne peuvent en aucune façon engager notre responsabilité, particulièrement en cas d'atteinte aux droits appartenant à des tiers.

Date de la version : 27.01.2016

12122-FT.pdf